

# PROCURATION

## Autorisation d'agir au nom d'une autre personne

Pour être valide, cette procuration doit être assermentée ou notariée.

La personne désignée dans la procuration doit présenter une carte d'identité avec photo lorsqu'elle se présente au Bureau du registraire. Afin de protéger les renseignements personnels, le Bureau du registraire se réserve le droit de contacter la personne ayant confié le mandat ou de refuser d'agir en vertu de la procuration si des doutes sont soulevés à l'égard de l'authenticité du mandat. **Attention** : La procuration ne peut être utilisée pour obtenir un UNIP ou une carte UdeM.

À qui de droit,

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ (prénom, nom),  
portant le matricule \_\_\_\_\_ (matricule UdeM), né(e) le \_\_\_\_\_ (date de naissance)  
et résidant au \_\_\_\_\_ (adresse),  
agissant en tant que mandant, déclare donner pouvoir par la présente à :

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_ (prénom,  
nom du mandataire), résidant au \_\_\_\_\_ (adresse),  
agissant en tant que mandataire afin de me représenter en mon nom et conformément à  
mes intérêts auprès du Bureau du registraire de l'Université de Montréal.

Par cette procuration, valable jusqu'à \_\_\_\_\_ (Durée. Par ex. : un an.)  
après la date de signature ci-dessous, le mandataire est en droit d'effectuer les actes  
suivants : \_\_\_\_\_

(Lister les actes autorisés en votre nom. Par ex : Récupérer des documents officiels, payer une facture.)

Signature de l'émetteur de la procuration : \_\_\_\_\_

Lieu de signature : \_\_\_\_\_ Date de signature : \_\_\_\_\_